

Québec, le 15 janvier 2018

PAR COURRIEL

Monsieur,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 10 janvier 2018 par courriel afin d'obtenir « une copie du document intitulé annotations aux manquements » relativement aux dossiers numéros CMQ-66165, CMQ-66166, CMQ-66167, CMQ-66168 et CMQ-66169 concernant monsieur Daniel Legault, conseiller de la Municipalité de L'Ascension.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, suivant la note explicative jointe.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire

p. j. Article 51

Commission Municipale du Québec

Dossiers: CMQ-66165, CMQ-66-166, CMQ-66167, CMQ-66168 ET CMQ-66169

Personne visée par l'enquête: **DANIEL LEGAULT**
Conseiller à la Municipalité de l'Ascension

ANNOTATION AUX MANQUEMENTS

Conflits d'intérêts

1. **Date:** 10 novembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
Preuve: Déclaration d'Hélène Beauchamp
Admission: Daniel Legault admet avoir demandé à Hélène Beauchamp qu'est-ce qui se passe avec son dossier "d'eau" et le dossier de Johanne (sa conjointe)

Plaidoyer de culpabilité

2. **Date:** 2 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
Preuve: Déclaration d'Hélène Beauchamp
Admission: Daniel Legault admet avoir demandé à Hélène Beauchamp les feuilles de temps des employés à chaque semaine plutôt qu'à chaque mois;
Argumentation: Il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts

DL DL

3. **Date:** 2 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir demandé à Hélène Beauchamp que les chemins soient sablés plus tôt le matin car, dit-il, les gens débutent leur travail avant le sablage;
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts
4. **Date:** 2 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir déclaré à Hélène Beauchamp "lorsque c'est sa conjointe il y a des réprimandes et quand se sont d'autres comme Guy Locas y en a pas";
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts, Daniel Legault a émis une opinion et il n'a fait aucune demande
5. **Date:** 10 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir demandé à Hélène Beauchamp les feuilles de temps des employés;
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts
6. **Date:** 8 février 2016
Événement: Séance du conseil
- Preuve:** Enregistrement audio E-7

DL 

Admission: Daniel Legault admet avoir pris la parole à la question d'un citoyen à l'égard de son dossier de branchement d'aqueduc alors que celui-ci fait l'objet de procédures l'opposant à la Municipalité de l'Ascension;

Plaidoyer de culpabilité

7. **Date:** 10 février 2016
Événement: Rencontre pour la présentation du plan de travail
- Preuve:** Déclarations d'Hélène Beauchamp, Yves Meilleur, Jean-Louis Ouellette E9
- Admission:** Daniel Legault admet avoir traité de son dossier de branchement d'aqueduc alors que celui-ci fait l'objet de procédures l'opposant à la Municipalité de l'Ascension

Plaidoyer de culpabilité

8. **Date:** 23 février 2016
Événement: Rencontre de nature syndicale
- Preuve:** Déclarations de Luce Charbonneau, Pierre Raymond E14
- Admission:** Daniel Legault admet avoir demandé à des renseignements sur le grief de sa conjointe

Plaidoyer de culpabilité

9. **Date:** 7 mars 2016
Événement: Caucus
- Preuve:** Déclarations d'Hélène Beauchamp, Yves Meilleur, Jean-Louis Ouellette
- Admission:** Daniel Legault admet avoir demandé qu'une réprimande soit donnée à Alban Meilleur en lien avec le déneigement du pont et il admet avoir dit au maire Yves Meilleur «t'es ben capable d'en donner à Johanne mais pas à ton cousin Alban»

DL 

Argumentation: Selon Daniel Legault, une réprimande aurait dû être donné à Alban Meilleur en lien avec une situation dans laquelle il n'a aucun intérêt (dénéigement d'un pont)

10. **Date:** 7 avril 2016
Événement: Visite au bureau de la directrice générale
Preuve: Enregistrement audio E15
Admission: Daniel Legault admet avoir demandé de consulter le dossier d'un employé afin de voir si on y fait mention d'un événement impliquant sa conjointe

Plaidoyer de culpabilité

11. **Date:** 16 juin 2016
Événement: Échange avec Jean-Louis Ouellette
Preuve: Déclaration de Jean-Louis Ouellette
Admission: Daniel Legault admet avoir eu un échange avec Jean-Louis Ouellette et de lui avoir dit "hier Guy Locas est parti à 14:40 heures pis y a inscrit 16:00 heures sur sa feuille de temps et il admet que c'est sa conjointe Johanne Cardinal qui l'a informé que Guy Locas avait inscrit être parti à 16:00 heures sur sa feuille de temps

12. **Date:** 11 juillet 2016
Événement: Caucus
Preuve: Enregistrement audio E18
Admission: Daniel Legault admet avoir affirmé qu'un employé a fait un vol de temps;

DL DL

13. **Date:** 11 juillet 2016
Événement: Caucus
Preuve: Enregistrement audio E18
Admission: Daniel Legault admet avoir discuté des tâches attribuées à sa conjointe à l'égard des vidanges
Argumentation: Il n'a pas demandé à ce qu'on révise les tâches de sa conjointe mais il a plutôt suggéré que d'autres employés pourraient, quand la situation se présente, ramasser les vidanges

14. **Date:** 15 juillet 2016
Événement: Bureau de la directrice générale
Preuve: Déclaration d'Hélène Beauchamp
Admission: Il admet avoir dit à la directrice générale qu'elle était «sur le dos» de sa conjointe Johanne Cardinal

Plaidoyer de culpabilité

15. **Date:** 12 août 2016
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
Preuve: Enregistrement audio E23
Admission: Il admet avoir tenté d'obtenir l'accès à des documents classés dans le dossier de Guy Locas

Plaidoyer de culpabilité

16. **Date:** 12 août 2016
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
Preuve: Enregistrement audio E23
Admission: Daniel Legault admet avoir été insistant de façon à favoriser les intérêts de sa conjointe Johanne Cardinal

DL DL

Plaidoyer de culpabilité

N.B. Les manquements 15 et 16 devraient être regroupés en un seul manquement

17. **Date:** 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire
- Preuve:** Enregistrement audio E25
- Admission:** Daniel Legault admet avoir tenté d'influencer les conseillers en lien avec l'octroi d'un mandat d'enquête en matière d'harcèlement alors qu'il est concerné

Plaidoyer de culpabilité

18. **Date:** 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire
- Preuve:** Enregistrement audio E25
- Admission:** Daniel Legault admet avoir omis de s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations sur la résolution 2016-08-293 concernant un mandat d'enquête en matière d'harcèlement alors qu'il est concerné

Plaidoyer de culpabilité

19. **Date:** 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire
- Preuve:** Enregistrement audio E25
- Admission:** Daniel Legault admet avoir menacé les conseillers de poursuivre la Municipalité et la directrice générale si on ne lui donnait pas accès au dossier de Guy Locas

Plaidoyer de culpabilité

N.B. Les manquements 17, 18 et 19 du 23 août 2016 devraient être regroupés en un seul manquement

DL DL

20. **Date:** 12 décembre 2016
Événement: Séance du conseil
- Preuve:** Enregistrement audio E32
- Admission:** Daniel Legault admet avoir omis de s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations sur la résolution 2016-12-448 concernant la suite à donner aux résultats d'une enquête en harcèlement psychologique alors qu'il est concerné

Plaidoyer de culpabilité

Manque de respect

21. **Date:** 2 décembre 2015
Événement: Bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir demandé que les chemins soient sablés plus tôt le matin car, dit-il, les gens débutent leur travail avant le sablage
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect
22. **Date:** 10 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit à Hélène Beauchamp qu'elle n'est pas là pour décider et «... mais moi tu vas me donner ce que je veux»

Plaidoyer de culpabilité

DL DL

23. **Date:** 10 décembre 2015
Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale
- Preuve:** Déclaration d'Hélène Beauchamp
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit «qu'il ne fera pas comme les autres membres du conseil, être moumoune, avec lui ça va changer»
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect
-
24. **Date:** 11 janvier 2016
Événement: Séance du conseil
- Preuve:** Enregistrement audio E6
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit «les employés de la voirie ça prend du monde pour leur parler ... y'a tu quelqu'un qui est capable ... faut pas que tu sois mitaine pour aller dans la voirie»
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect
-
25. **Date:** 11 janvier 2016
Événement: Séance du conseil
- Preuve:** Enregistrement audio E6
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit à Pierre Séguin, alors que celui-ci lui expliquait que le maire a la prérogative de former les comités, qu'il était un «méchant licheux»
- Plaidoyer de culpabilité**
-
26. **Date:** 5 février 2016
Événement: Discussion avec Pierre Raymond
- Preuve:** Déclaration de Pierre Raymond

DL DL

27. **Date:** 6 février 2016
Événement: Discussion avec Pierre Raymond
Preuve: Déclaration de Pierre Raymond

28. **Date:** 8 février 2016
Événement: Séance du conseil
Preuve: Enregistrement audio E7
Admission: Daniel Legault admet avoir dit «tu peux m'enregistrer si tu veux ... et faire une chanson avec» et «la cour municipale, c'est pour les enfants d'école»

Plaidoyer de culpabilité

29. **Date:** 10 février 2016
Événement: Rencontre pour la présentation du plan de travail
Preuve: Déclarations d'Hélène Beauchamp, Yves Meilleur et Jean-Louis Ouellette
Admission: Daniel Legault admet avoir déclaré qu'Alban Meilleur «ne s'est jamais occupé des accotements»
Argumentation: Il ne s'agit pas d'un manque de respect

30. **Date:** 10 février 2016
Événement: Rencontre pour la présentation du plan de travail
Preuve: Déclarations d'Hélène Beauchamp, Yves Meilleur et Jean-Louis Ouellette
Admission: Daniel Legault admet avoir suggéré que des arbres avaient été coupés sans permis
Argumentation: Il ne s'agit pas d'un manque de respect

DL DL

31. **Date:** 23 février 2016
Événement: Rencontre de nature syndicale
- Preuve:** Déclarations de Luce Charbonneau, Pierre Raymond
Enregistrement audio E14
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit «oublie pas de traverser de l'autre bord pis d'aller baiser le cul d'Hélène avant de partir»

Plaidoyer de culpabilité

32. **Date:** 3 mars 2016
Événement: Rencontre avec le conseil
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit, en parlant d'Alban Meilleur «qu'il fasse sa job»
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect

33. **Date:** 3 mars 2016
Événement: Rencontre avec le conseil
- Admission:** Daniel Legault admet avoir dit à Hélène Beauchamp «ben oui, c'est ça, va t'en donc»
- Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect

34. **Date:** 4 mars 2016
Événement: Publication sur Facebook
- Admission:** Daniel Legault admet être l'auteur du message Facebook dans lequel il déclare «ceci est un geste d'incompétence de la part de l'inspecteur municipal»

Plaidoyer de culpabilité

35. **Date:** 16 et 17 juin 2016
- Preuve:** Déclaration de Jean-Louis Ouellette

DL DL

Admission: Daniel Legault admet avoir dit «hier, il est parti à 15h40 pis il a inscrit 16h00 sur sa feuille de temps»

Argumentation: Il ne s'agit pas d'un manque de respect

36. **Date:** 11 juillet 2016

Événement: Caucus

Preuve: Enregistrement audio E18

Admission: Daniel Legault parle de «régler le cas de Guy Locas» et affirme qu'il n'a pas besoin de conseiller pour régler le cas de personne

Plaidoyer de culpabilité

37. **Date:** 15 juillet 2016

Événement: Visite au bureau de la directrice générale

Preuve: Déclaration d'Hélène Beauchamp

Admission: Daniel Legault admet avoir dit à la directrice générale «y'a un poste d'ouvert à La Macaza, tu serais mieux d'appliquer»

Plaidoyer de culpabilité

38. **Date:** 5 août 2016

Événement: Publication sur Facebook

Admission: Daniel Legault admet avoir traité le maire et un conseiller «d'ostie d'épais et d'ostie de caves»

Plaidoyer de culpabilité

39. **Date:** 12 août 2016

Événement: Rencontre au bureau de la directrice générale

Preuve: Enregistrement audio E23

Plaidoyer de culpabilité

DL DL

40. **Date:** 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire

Preuve: Enregistrement audio E25

41. **Argumentation:** Il ne s'agit pas d'un manque de respect
Date: 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire

Preuve: Enregistrement audio E25

Admission: Daniel Legault admet avoir qualifié la personne appelée à effectuer l'enquête en harcèlement de «pingouin»

Plaidoyer de culpabilité

42. **Date:** 23 août 2016
Événement: Séance extraordinaire

Preuve: Enregistrement audio E25

Admission: Daniel Legault admet avoir déclaré à l'égard des autres conseillers «pas de cerveaux» et «magouilleurs» et à l'égard de trois employés «trois pingouins, je les mettrais dehors»

Plaidoyer de culpabilité

43. **Date:** 5 octobre 2016
Événement: Caucus

Preuve: Enregistrement audio E29

Argumentation: Il ne s'agit pas d'un manque de respect

44. **Date:** 7 décembre 2016
Événement: Rencontre visant la présentation des conclusions et des recommandations de l'enquête en harcèlement

Preuve: Enregistrement audio E35

DL DL

Admission: Daniel Legault admet avoir dit à l'égard de l'avocate qui a été mandatée pour faire l'enquête qu'il s'agit «d'une petite avocate de 36 ans qui n'est pas Juge»

Plaidoyer de culpabilité

45. **Date:** 7 décembre 2016
Événement: Rencontre visant la présentation des conclusions et des recommandations de l'enquête en harcèlement

Preuve: Enregistrement audio E35

Argumentation: Il ne s'agit pas d'un manque de respect

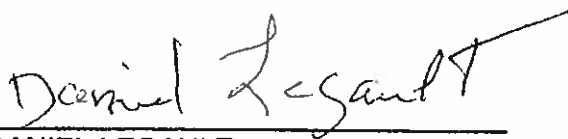
46. **Date:** 12 décembre 2016
Événement: Séance du conseil

Preuve: Enregistrement audio E32

Admission: Daniel Legault admet avoir déclaré à l'égard du maire «le roi Yves»

Plaidoyer de culpabilité

LE 1^{er} DECEMBRE 2017


DANIEL LEGAULT

Les plaidoyers de culpabilité aux manquements ci-avant mentionnés sont conditionnels aux retraits des manquements 2, 3, 4, 5, 9, 11, 12, 13, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 40, 43 et 45.

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.